

SEANCE du 2 Juillet 2026

Date de convocation : 24 juin 2026

Date d'affichage : 16 juillet 2026

Le jeudi deux juillet deux mille vingt-six à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de Brix, s'est réuni sous la présidence de Sophie Buhot en qualité de Maire.

Etaient présents : Sophie Buhot, Séverine Laisney, Alain Becquet, Jocelyne Glon, Thierry Letouzé, Caroline Avoyne, Julien Hebert, Véronique Pasque, Xavier Coipel, Marie-France Mabire, Richard Gires, Adeline Texier, Jacques Leconte

Absents excusés :

Eric LAURENT donne procuration à Sophie Buhot
Johann Syffert donne procuration à Alain Becquet
Sandra Magdelaine donne procuration à Caroline Avoyne
Sabrina Jardin donne procuration à Séverine Laisney
Antoine DUPONT donne procuration à Xavier Coipel
Loris Vallée donne procuration à Véronique Pasqué

Secrétaire de séance : Séverine Laisney

(demande ajout d'une délibération pour le tarif collectivités foire 2026) Le conseil est d'accord à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 14 MAI 2026 ET LE 2 JUILLET 2026

N° 34-2026 Prévention des nuisibles dans les bâtiments communaux

contrat de l'entreprise Coquiere Tony Nuisibles reçu le 11/05/2026 pour un montant annuel de 1 160€ TTC comprenant quatre passages par an. Si besoin de passages supplémentaires forfait de 290 € TTC.

N° 35-2026 Devis prestations année 2026 Entretien hottes et VMC des bâtiments Communaux

-devis n° VTE 20260510280 du 12/05/2026 de l'entreprise FHV située 9 ZA LE Mingrelin 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE pour un montant de 738.59 € TTC (entretien et dégraissage hottes cantine et Viannerie).
-devis n° VTE 20260510279 du 12/05/2026 de l'entreprise FHV située 9 ZA LE Mingrelin 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE pour un montant de 2302.95 € TTC (entretien VMC des bâtiments communaux).
-devis de remplacement du moteur de la hotte et de la grille de rejet pour un montant de 1397.35 € TTC. Mme le Maire accepte de signer ce devis n° VTE20260510278 en date du 12/05/2026.

N° 36 – 2026 Feu d'artifice D' Brix Day 2026

devis de 3 000 € TTC de la société France Artifice située à les Bouillons 14350 ST MARTIN DES BESACES.

N° 37 – 2026 Prestation maquillages enfants – Foire Saint Denis 2026

devis de Marie MARTIN, Maquilleuse professionnelle, entreprise individuelle, domiciliée 34 bis, route de Flamanville 50340 LES PIEUX pour un montant de 600 € HT (exonération de TVA).

N° 38 – 2026 Eparage et fauchage des bernes des routes et chemins communaux

devis de l'année 2026 n° 202650340 du 18 mai 2026 de l'entreprise 2L Paysage située 50 D Rue écoute s'il pleut BP 54 50700 VALOGNES d'un montant de 27 720 € TTC pour l'année 2026.

N° 39-2026 Station mobile de secours pour la mairie

devis N° 10751 en date du 20 mai 2026 de l'entreprise GESN située Zac du clos neuf 15 rue Denis Papin 14840 Demouville d'un montant de 3 456.00 € TTC.

N° 40-2026 Générateur de secours 60 KVA avec remorque

devis en date du 7 mai 2026 de l'entreprise GESN située Zac du clos neuf 15 rue Denis Papin 14840 Demouville d'un montant de 25 185.60 € TTC.

N° 41-2026 Mise en conformité des installations électriques du stade

devis en date du 12 mai 2026 de l'entreprise SARL KEVIN POUSSET située 250 rue de la Galanderie 50260 Sottevast d'un montant de 1822.46 € TTC.

N° 42 – 2026 Protection incendie des bâtiments communaux :Vérification annuelle 2026 et remplacement de 13 extincteurs en fin de validité

devis n° DE 00001322 du 22 mai 2026 de l'entreprise PISN située 13 route des Marais 50250 LA HAYE pour un montant de 661.98 € TTC.

devis n° DE 00001323 du 22 mai 2026 de l'entreprise PISN située 13 route des Marais 50250 LA HAYE pour un montant de 1368.18 € TTC.

N° 43 – 2026 Gardiennage nuits foire Saint Denis 2026

le devis n° D-000987 du 22 mai 2026 de la société Sécurité 50 située 50 ZI Fernand Finel 50430 LESSY pour la surveillance de 4 nuits par deux agents de sécurité pour un montant de 3054 € TTC

N° 44 – 2026 Renouvellement ENT école année scolaire 2026-2027

devis DEV-CA-2026-00294 du 08/06/2026 de la Société Manche Numérique, 235 rue Joseph Cugnot 50 000 Saint Lo, pour l'année scolaire 2026-2027, d'un montant de 712.78 € TTC

N° 45 – 2026 Sonorisation foire Saint Denis 2026

devis n° I-26-05-104 du 19 mai 2026 de la société SONELEC ZI du château de la Mare 50200 COUTANCES pour la sonorisation du champ de foire pour un montant de 6119.40 € TTC.

N° 46 – 2026 Dispositif prévisionnel de secours – Foire Saint Denis 2026

Devis de l'Ordre de Malte situé au : 54 avenue Aristide Briand 50100 Cherbourg-en Cotentin, devis n° D502026-004 datant du 20 avril 2026 pour un montant de 2 530 € TTC.

N° 47 – 2026 Feu d'artifice foire Saint Denis

devis de 4 000 € TTC de la société France Artifice située à les Bouillons St martin des besaces 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE.

N° 48 – 2026 Coordination SPS – Tranche n° 2.2 – Lotissement la Croix du Parc

Devis S7410 du 16 juin 2026 de la société MESNIL SYSTEM' ZA du Mesnil BP 341 -300 Rue de la coquetterie 50500 CARENTAN-LES-MARAIS d'un montant de 1825 € HT.

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le compte rendu du 13 mai 2026 est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

2. Création d'emploi permanent

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le tableau des avancements de grade et la réussite à l'examen professionnel d'un agent actuellement sur un poste d'adjoint technique à 28h00, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2nd classe à temps non complet, d'une durée de 28h00 min heures hebdomadaire.

Vu la déclaration de vacance de poste suite au départ en retraite d'un agent de cuisine actuellement sur un poste d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe à 31h, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 31h/35 annualisé et un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31 h/35h) annualisé. L'un ou l'autre sera fermé en fonction du résultat du recrutement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- 1- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28 h/35h).
- 2- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31 h/35h).
- 3- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31 h/35h).
- 4- la fermeture du poste d'adjoint technique 28h00
- 5- la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe (31h/35h)
- 6- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 7- D'inscrire au budget communal 2026 les crédits correspondants

Les membres du Conseil municipal décidé à l'unanimité la création de ces postes.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

3. Recensement de la population 2027 : Coordonnateur et agents recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

La création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

☒ Chaque **agent recenseur** percevra la somme de 1120 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2027.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

☒ De désigner un **coordonnateur d'enquête** qui sera Véronique PASQUÉ, conseillère municipale

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

4. Renouvellement de la convention pour l'animation des mercredis loisirs de Brix 2026-2027

La consultation lancée pour la période 2025/2026 renouvelable 2 fois pour l'animation des mercredis pour les 3-11 ans à Brix est renouvelée pour la période 2026-2027.

Cet accueil collectif de mineurs mis en place à Brix depuis 2018 est ouvert aux élèves de primaire et de maternelle allant de 3 à 11 ans de 7h30 à 18h30.

Trois objectifs guident l'action des deux signataires de la convention :

- un objectif social,
- un objectif éducatif,
- un objectif culturel.

Suite à la prévision des effectifs du centre de loisirs pour 2026/2027, Le budget prévisionnel établi par les FRANCAS représente une participation communale annuelle de 22 232.32 €. La convention est révisable par voie d'avenant à tout moment.

La participation de la commune s'imputera au compte 6574 du budget de fonctionnement.

Les membres du conseil sont favorables, à l'unanimité, à la signature du renouvellement de cette convention pour l'année scolaire 2026/2027 et autorisent le Maire à signer la convention et tous documents y afférents. La convention est conclue pour une période allant du 1 septembre 2026 au 2 juillet 2027.

Pour rappel, la Commune peut à tout moment, qu'il y ait ou non faute du prestataire mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci par une décision de résiliation du marché qui ne peut être prise que dans l'intérêt général. Cette décision ne prendra effet qu'à l'expiration d'un préavis de trois mois après notification par lettre recommandée AR.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

5. Convention de participation de la commune aux frais de transport scolaire des élèves scolarisés en primaire (écoles élémentaires et maternelles).

La Communauté d'Agglomération est l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. Elle exécute sur la commune de Brix, 1 navette d'écoles à écoles

Elle a décidé de renouveler par délibération du 25 juin 2026 la convention qui permet la prise en charge partagée à hauteur de 50% entre la commune et l'autorité organisatrice de la mobilité.

Cette nouvelle convention d'un an prend effet le 1^{er} septembre 2026 et peut être renouvelée tacitement 2 fois jusqu'au dernier jour d'école de l'année 2028-2029.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de renouvellement et à prévoir au budget pour l'année scolaire 2026/2027 le montant estimé de 10 077.20 € pour le circuit CC01A. Ce montant sera révisable chaque année.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord et autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

6. Composition de la commission communale des impôts directs :

Suite aux dernières élections municipales et de l'installation du conseil municipal de la commune, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Concernant la commune de Brix qui comprend 2 165 habitants, l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit la création dans chaque commune de plus de 2 000 habitants d'une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Précisions complémentaires :

- Conditions à remplir par les commissaires :

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

- Conditions touchant à la constitution de la commission :

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Proposition du conseil municipal :

M. LAURENT	Eric	133 Route du Prieuré
Mme JARDIN	Sabrina	24 Route de la Claire
M. BECQUET	Alain	34 Route de la Mare de Brix
Mme LAISNEY	Séverine	123 Route de Saint Jouvin
M. SYFFERT	Johann	40 Rue de la Tour
Mme GLON	Jocelyne	435 Route Nationale 13
M. VALLÉE	Loris	32 Rue du Haut Mur
Mme MAGDELAINE	Sandra	169 Route de la Claire
M. LETOUZE	Thierry	43 Route des Sablons
Mme AVOYNE	Caroline	49 Route du Mont à la Kaine
M. HEBERT	Julien	56 rue de la Tour
Mme MABIRE	Marie-France	144 Route de la Forêt de Brix
M. DUPONT	Antoine	91 Route du Grand Vivier
Mme PASQUÉ	Véronique	115 Route de l'eau Gallot
M. COIPEL	Xavier	181 Route de la Forêt de Brix
M. GIRES	Richard	345 Route de la rade
Mme TEXIER	Adeline	217 Route du Mont Fanu

M. LECONTE	Jacques	34 route de la forêt de Brix
Mme BENOIST	Noëlle	40 route de la Verrerie
M. VAUTIER	Philippe	351 route de la Rade
Mme RIBET	Florence	36 route du Dolbec
M. SIMON	Olivier	62 route du Câble
M. BELLIARD	Aurélien	32 route du grand vivier

Cette liste est proposée à la direction des finances locales par le conseil à l'unanimité

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

7. Association de Foires millénaires de la Manche :

Par délibération du 4 juin 2022, le conseil municipal avait décidé d'adhérer à l'association des foires millénaires de la Manche. L'adhésion était de 500€ par an et par commune.

Le but de l'association est d'optimiser les opérations de promotion réalisées pour les événements, de mutualiser les commandes, les achats et les locations et toutes opérations qui permettent le développement des foires.

Le conseil accepte et autorise le maire à renouveler l'adhésion et à régler la cotisation annuelle de 500 €. Celle-ci sera reconduite chaque année sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Il est proposé également de désigner 2 élus référents pour représenter la commune de Brix : ce seront Sophie BUHOT et Loris VALLÉE pour la durée du mandat.

Voix pour :19 Voix contre : abstentions :

8. Convention avec le réseau lecture

La Bibliothèque départementale de la Manche apporte son soutien aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale du département pour le développement de la lecture publique. Une convention cadre les modalités de ce partenariat. Pour la période 2026-2031, il est proposé de signer une convention unique entre la BDM, les huit communes disposant de bibliothèques sur le territoire du Cœur du Cotentin, et le service commun du Cœur du Cotentin, en charge du réseau Lire@cœur.

Dans le cadre de cette convention, la BDM s'engage aux services suivants :

- Prêt d'un fonds de roulement documents (livres et documents audiovisuels)
- Prêt d'outils d'animation
- Prêt d'instruments de musique
- Accès à un bouquet de services en ligne (presse, cinéma, musique, autoformation, livres numériques et audio)
- Organisation de formations initiales et continues et rencontres professionnelles
- Conseils, ingénierie et accompagnement en matière d'action culturelle (programmation du festival de contes départemental Histoires d'en découdre, appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt etc.)

D'autre part, La signature de la présente convention suppose pour la bibliothèque de Brix à tendre vers les objectifs de développement du tableau des engagements (article 3) et les axes de développement mentionnés dans l'article 4. Le conseil émet toutefois une réserve sur les objectifs attendus qui ne seront pas tous réalisables pour Brix.

Après délibération, le conseil municipal de Brix décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée avec le Département de la Manche (BDM) sur la période 2026-2031 concernant le fonctionnement de la bibliothèque
- d'habiliter le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

9. Signature de 2 conventions de servitudes ENEDIS sur le chemin rural n° 9 pour le passage en souterrain d'un câble HTA et la pose de 2 poteaux côté brix (chemin mitoyen avec St Joseph)

Afin de renouveler le réseau électrique (haute tension) dans le secteur de Bellefontaine, Enedis souhaite poser un portique, un câble haute tension et quatre câbles de mise à la terre en souterrain sur 265 mètres sur le chemin rural n° 9 dit de bellefontaine dont la commune est propriétaire en mitoyenneté avec la commune de St Joseph et sur la route de Bellefontaine

La mise en souterrain de ces câbles se fera du côté du chemin appartenant à la commune de Brix.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

10. Foire 2026 : Tarif emplacement collectivité :

Pour compléter la délibération du 13 mai 2026 concernant les tarifs exposants de la foire 2026. Le conseil décide d'ajouter un tarif collectivité :

TARIF EMLACEMENT COLLECTIVITE :

(sans fourniture d'électricité / pas de frais de dossiers)

Le mètre carré **20 €**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à l'unanimité à appliquer ce tarif.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

QUESTIONS DIVERSES

-Demande d'abondement supplémentaire pour le FSL : le conseil n'y est pas favorable.

Voix pour : Voix contre : 19 abstentions :

-Opportunité d'achat des parcelles F 1980/1981/1982/1983 pour la foire si les propriétaires vendaient. Le conseil est favorable à l'unanimité

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

- Avis sur le Transfert de compétence habitat indigne de la commune à l'EPCI

Le conseil à l'unanimité ne s'oppose pas au transfert du pouvoir de police « habitat indigne » à la présidente de l'EPCI.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

-Désignation d'un élu référent sécurité routière pour être l'interlocuteur privilégié des services de l'état. Ce référent veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et contribuera au partage d'expériences entre pairs. De leur côté, la coordination départementale sécurité routière s'engage à épauler l'élu référent pour le mettre en relation avec les différents partenaires publics et associatifs pour organiser des actions de sensibilisation.

Mme Séverine LAISNEY est désignée élue référente.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu des commissions :

-Associations/manifestations/communication du 3/06

-Développement durable du 25/06 : L'adjointe Séverine LAISNEY fait le compte rendu de la commission aux membres du conseil

Commission foire : 9/06 20H30

Commission de territoire : 18 juin

Comité de suivi du PLUi du 17 juin 2026

Divers :

-réunion de démarrage de la tranche 2.2 du lotissement de la Croix du Parc le 18/06

-Réunion de démarrage du programme voirie le 23/06

-arrivée d'un nouveau groupe de gens du voyage

-élection d'Eric LAURENT en titulaire au SDEM et d'Alain BECQUET en suppléant et Eric référent tempête

-Conseil d'école le 9 juin

-Ateliers numériques à partir de septembre- il reste des places

-convention d'utilisation de la carrière équestre mise à jour

-Consultation : Le classement sonore des infrastructures de transport dans le département de la Manche a été approuvé en 2012 et a fait l'objet de travaux de mise à jour. Ce document classe les routes du département dans différentes catégories liées aux nuisances sonores, et prescrit des règles d'isolement acoustique pour les nouvelles

constructions. Dans le cadre de la **révision du classement sonore 2026**, les communes concernées font l'objet d'une **consultation jusqu'au 20 août 2026 inclus**.

-Remerciements chaleureux de la part de l'association géocaching à tous les élus de Brix et à tout le personnel de la commune : excellent travail de nettoyage du lavoir

-rdv avec la CAC pour la requalification de la ZA : la voirie va être réaménagée

Dates des prochains événements :

10 ans du D BRIX DAY le 3/07 sur le champ de foire-buvette concert et feu d'artifice

Danse avec le monde (du 6 au 9 août 2026)

Course des Solex du Donjon : 22/08 sur le champ de foire

Tournoi de fléchettes salle du Haut mur : 29/30 août 2026

Spectacles de la Guinguette du Moulin les 28-29-30/08 et 4-5-6/09 sur le champ de foire sur le thème de « ABBA » et « Sosies ou pas Sosies »

Date des prochaines commissions :

Commission urba : 8 juillet 20h30

Prochains rdv :

10/07 AG du SDEM

Prochain conseil municipal : 2 septembre et 14 octobre à 20h 30

Ainsi délibéré en séance le 02/07/2026

Séance levée à 23h00

Tableau de signatures du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

NOM Prénom	Délégation	Signature
BUHOT Sophie		
LAURENT Eric	Donne procuratio n à Sophie Buhot	
JARDIN Sabrina	Donne procuratio n à Séverine Laisney	
BECQUET Alain		
LAISNEY Séverine		

NOM Prénom	Délégation	Signature
AVOYNE Caroline		
HEBERT Julien		
Marie-France MABIRE		
DUPONT Antoine	Donne procuratio n à Xavier Coipel	
PASQUE Véronique		

SYFFERT Johann	Donne procuration à Alain Becquet	
GLON Jocelyne		
VALLEE Loris	Donne procuration à Véronique Pasqué	
MAGDELAINE Sandra	Donne procuration à Caroline Avoyne	
LETOUZE Thierry		

COIPEL Xavier		
GIRES Richard		
TEXIER Adeline		
LECONTE JACQUES		